

# JOURNAL OFFICIEL



de la

## République Démocratique du Congo

Cabinet du Président de la République

Kinshasa - 29 juin 2010

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Ordonnance n° 10/052 du 29 juin 2010 portant admission dans l'Ordre National « Héros Nationaux » Kabila – Lumumba**

*Le Président de la République,*

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 79 alinéas 3 et 4, 84 et 221 ;

Vu, telle que modifiée et compétée à ce jour, la Loi n° 009/2002 du 05 avril 2002 portant création de l'Ordre National « Héros Nationaux » KABILA – LUMUMBA, spécialement en ses articles 2, 3 et 4 ;

Vu le Décret n° 051-E/2003 du 30 mars 2003 portant organisation et fonctionnement de la Chancellerie des Ordres Nationaux, spécialement en son article 6 alinéa 1<sup>er</sup> ;

Considérant les actes de bravoure et de courage exceptionnels dont l'intéressé a fait montre ;

Sur proposition du Chancelier des Ordres Nationaux ;

### ORDONNE :

Article 1<sup>er</sup> :

Est admis, à titre posthume, dans l'Ordre National « Héros Nationaux » KABILA – LUMUMBA, au grade de Grand Officier, Monsieur **Sévérin KABWE KAYOYO**, ancien Administrateur Général de l'Agence Nationale de Renseignements, ANR en sigle.

Article 2 :

Le Chancelier des Ordres Nationaux est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 29 juin 2010

**Joseph KABILA KABANGE**

\_\_\_\_\_